

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 22-11-551**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – rue Hespérie / allée Milleperthuis (lot 5A) - Parcelle BD 314

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

VU l'arrêté préfectoral n°2016/DDT/SUO/009 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite des « Coteaux de la Marne » en date du 27 juillet 2016,

VU le permis de construire n°077 468 19 00006 (LOT 5A) déposé par LA SCCV ATLAND TORCY le 29 mai 2019, accordé le 13 septembre 2019,

VU le permis de construire modificatif n°077 468 19 00006 M01 (LOT 5A) déposé par la SCCV ATLAND TORCY le 04 juin 2020, accordé le 24 juin 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2018 pour la dénomination des voies de la phase est de la ZAC des Coteaux de la Marne,

VU la demande d'Enedis pour revoir la numérotation des voies concernant la création des points de livraison (PDL) par bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la numérotation de voie sur la rue Hespérie et sur l'allée Milleperthuis pour le lot 5A,

ARRETE

Article 1 : la numérotation de voie sur la rue Hespérie pour la parcelle BD 314 (lot 5A) est la suivante :

- **8 rue Hespérie pour le bâtiment A1 ;**
- **6 rue Hespérie pour le bâtiment B1.**

Article 2 : la numérotation de voie sur l'allée Milleperthuis pour la parcelle BD 314 (lot 5A) est la suivante :

- **7 allée Milleperthuis pour le bâtiment A2,**
- **5 allée Milleperthuis pour le bâtiment B2.**

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- SCCV ATLAND TORCY ;
- Gendarmerie Nationale ;
- Police Nationale ;
- EDF/GDF ;
- VEOLIA EAU ;
- INSEE Département recensement ;
- EPAMARNE ;
- SIETREM ;
- France Telecom ;
- Cadastre de Meaux ;
- Sous-préfecture de l'arrondissement de Torcy ;
- Services Fiscaux de Seine-et-Marne ;
- Poste de Torcy ;
- Centre Incendie et Secours de Lognes ;
- Police Municipale de Torcy.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

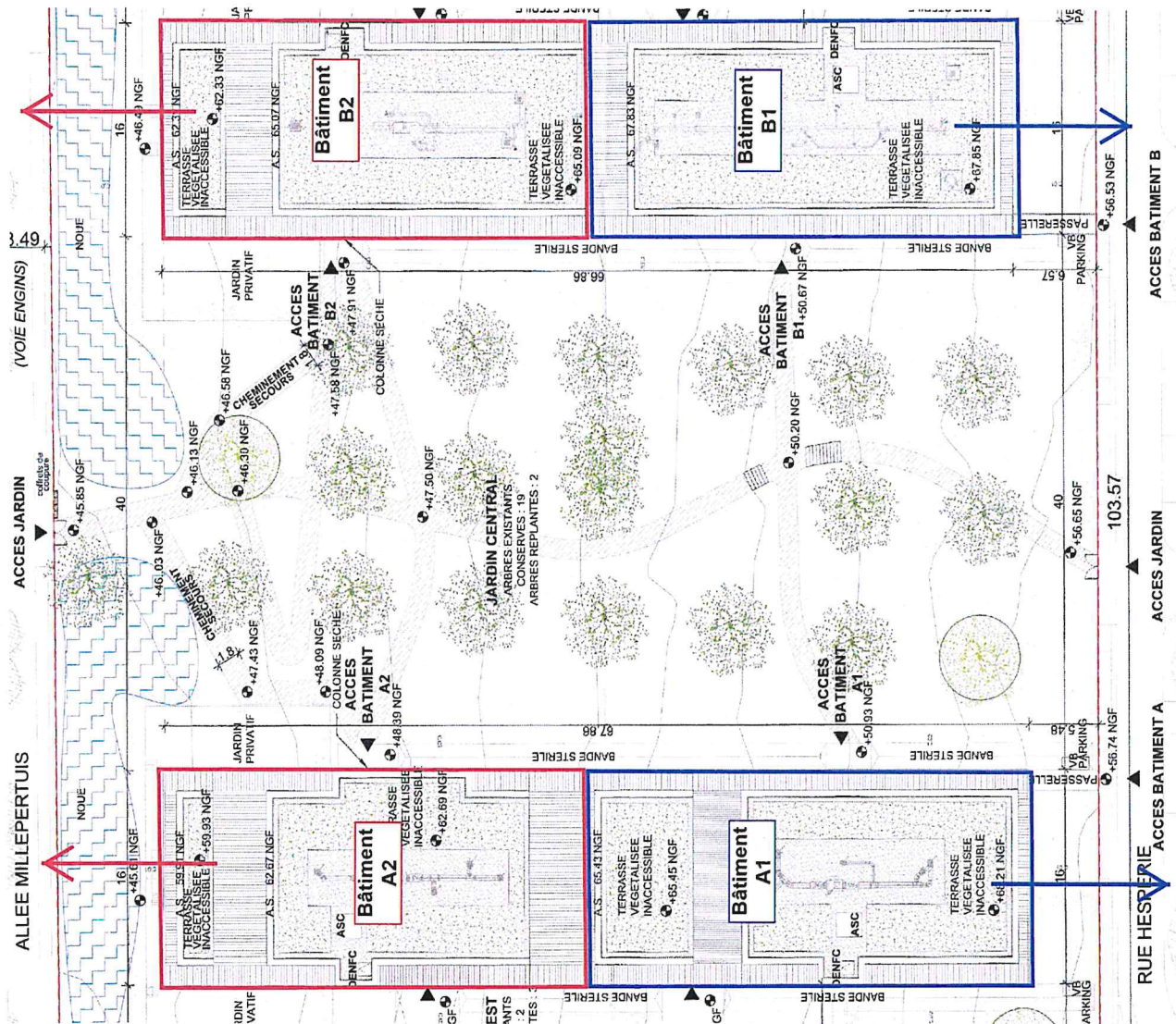
Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le
Et de sa publication le 01 DEC. 2022

29 NOV. 2022

Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE



5



7

6

8

